

DÉJÀ EN 2009 Le vote des militants socialistes était clair

■ Le 1^{er} octobre 2009, dans le cadre du projet de rénovation du PS, plus de 92 000 adhérents socialistes s'étaient rendus aux urnes pour voter sur onze questions prioritaires. Les instances nationales du PS leur demandaient de se prononcer notamment sur l'organisation de primaires et sur la limitation du cumul des mandats. À la question « êtes-vous favorables, comme étape vers le mandat parlementaire unique, à l'impossibilité de cumuler, sans attendre le vote d'une loi, dès les prochains renouvellements, un mandat de parlementaire avec une présidence d'exécutif local ou la participation à un exécutif ? », 71,15 % des votants répondaient "oui".



EN JUIN 2011 La circulaire signée par les candidats

■ En juin 2011, la circulaire 382 était envoyée par le PS à tous ses aspirants parlementaires (ceux qui allaient se présenter en septembre 2011 aux sénatoriales et ceux qui iraient aux législatives de 2012). Cette circulaire, signée par la patronne du parti, Martine Aubry, disait : « Conformément à la règle sur le cumul des

mandats, il est clair que leur candidature ne sera jugée recevable nationalement qu'à partir du moment où ils feront parvenir une lettre à la fédération indiquant clairement qu'ils renonceront à leur exécutif (local) au plus tard en septembre 2012. » Une lettre que tous les PS, qui ont été élus récemment, ont dû signer...

MAI 2012 La promesse de François Hollande

■ Pendant la campagne présidentielle, celui qui n'était pas encore président de la République, François Hollande, déclarait : « Moi président, les ministres ne pourraient pas cumuler leurs fonctions avec un mandat local, parce que je considère qu'ils devraient se consacrer pleinement à leur tâche. » C'était le 2 mai 2012, lors du débat télévisé du second tour. Depuis, l'Iséroise Geneviève Fioraso a été réélue députée sur la 1^{re} circonscription et, dans deux semaines, elle laissera la place à son suppléant (lire ci-dessous) pour rester ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.



DANS LA PERSPECTIVE D'UNE LOI

« Le mandat parlementaire pourra être simplement cumulé avec un mandat local mais pas d'exécutif local. »

■ François Hollande sur la radio RMC, le 29 septembre 2011, disant qu'il allait faire voter une loi prohibant le cumul des mandats.